

Département de
Meurthe & Moselle

Arrondissement de
BRIEY

Conseillers en
Exercice : 27

Convoqué le 24 janvier
2011

Affiché le
1^{er} février 2011

L'an deux mille onze, le trente et un janvier à dix neuf heures, le conseil municipal de BRIEY, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VATTIER, Maire, Président de la Communauté de Communes du Pays de Briey.

Présents : Guy VATTIER, Eliane SCHIAVI, François DIETSCH, Véronique MADINI, Jean WOJDACKI, Odette LEONARD, Delphine BRAUN, Jean-Marc DUPONT, Francine WOZNIAK, Jacques MIANO, Catherine ENGELMANN, Elisabeth BARTH, René VICARI, Valérie EDER, Carol ROTT, Françoise BRUNETTI, François AUBURTIN, Claire KOLLEN, René MOLINARI, Bernard FERY, Chantal COMBE, Jean-Louis TENDAS, Claude GABRIEL, Gérard KERMOAL.

Absents excusés :

Rachid ABERKANE donne procuration de vote à Jacques MIANO
Martine BELLARIA donne procuration de vote à Odette LEONARD
Jean-Luc COLLINET donne procuration de vote à Jean WOJDACKI

Secrétaire de séance : Claire KOLLEN

Le conseil municipal prend connaissance de la présentation du projet de requalification du plan d'eau de la Sangsue à Briey.

~~~~~

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DU PLAN D'EAU DE LA SANGSUE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**VU** le projet de requalification du plan d'eau de la Sangsue à Briey,

**VU** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de Briey et de la Communauté de Communes du Pays de Briey de soutenir le projet de requalification du plan d'eau de Briey par des actions spécifiques dont ils ont compétence,

**CONSIDERANT** que l'enveloppe financière prévisionnelle, objet de la présente maîtrise d'ouvrage déléguée s'établit globalement pour la Ville de Briey et la Communauté de Communes du Pays de Briey à 517 950,00 euros HT, soit :

- **Ville de Briey : 239 890,00 € H.T.**
- **C.C.P.B. : 278 060,00 € H.T.**

**CONSIDERANT** que la cohésion du projet est maintenue et mise en valeur par ces actions spécifiques,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Contrat Rivière Woigot porte le projet de requalification du plan d'eau de la Sangsue à Briey et que le transfert de compétence des actions spécifiques à la ville et à la Communauté de Communes du Pays de Briey est susceptible de générer des économies dans le cadre d'une consultation de travaux élargie,

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Briey et de la Communauté de Communes du Pays de Briey pour la réalisation d'un volet aménagement paysager et touristique,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Briey et le Contrat Rivière Woigot (CRW) pour la réalisation d'un volet aménagement paysager et touristique relatif au projet de requalification du plan d'eau de la Sangsue à Briey.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2009 « ASSAINISSEMENT » DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT RIVIERE WOIGOT**

Le Syndicat intercommunal du Contrat Rivière Woigot a fait parvenir, conformément à la loi ci-dessous citée, le rapport annuel d'activité 2009 « Assainissement ».

Ce rapport, répond aux obligations introduites par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007,

**VU** le rapport annuel d'activité 2009 « Assainissement » présenté par le Syndicat intercommunal du C.R.W.,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** et **EMET** un avis favorable sur le rapport annuel d'activité 2009 « Assainissement » présenté par le Syndicat intercommunal du Contrat Rivière Woigot.

Pour extrait conforme,